

VEILLE DES THÉSARUS ET PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES SSTI

Thésaurus version 2020 livrés aux éditeurs pour mise à disposition des SSTI

Les thésaurus version 2020 ont été livrés le 20 décembre 2019 aux éditeurs de logiciels, afin qu'ils puissent les mettre à disposition des SSTI. Les éditeurs signataires d'une convention avec Présanse sont engagés à ne pas les modifier et à en favoriser l'usage.

Les libellés des 42 thésaurus permettent à tous les acteurs de l'équipe pluridisciplinaire de renseigner le dossier général de l'entreprise, dont les dossiers médicaux en Santé au travail. A ce sujet, 95 % des libellés souhaités par la recommandation HAS sur la tenue du Dossier Médical en Santé au Travail sont aujourd'hui disponibles en langage harmonisé des thésaurus.

Les thésaurus sont choisis ou élaborés et ensuite adaptés dans le cadre d'une veille annuelle par les groupes thésaurus, qui se réunissent plusieurs jours par an. Ces instances sont constituées de personnels des SSTI, représentatifs de toutes les régions et qui tiennent compte des demandes des acteurs de terrain et des évolutions réglementaires ou scientifiques.

Cette année, plus de 1 000 modifications ont été apportées, notamment grâce aux demandes formulées aux groupes thésaurus, via l'adresse veille-thesaurus@presanse.fr

Une des demandes reçues était de pouvoir disposer de listes courtes de libellés pour certaines tables qui comportent plus de libellés que ceux nécessaires au quotidien dans un Service de santé au travail.

Cette demande a été prise en compte, depuis 2009 pour la CIM10 et le thésaurus des vaccins, et en 2014 pour le thésaurus des expositions professionnelles (TEP). Ainsi, les éditeurs disposent-ils de listes beaucoup plus courtes : 362 libellés au lieu 14 400 de la CIM10, et 1 400 au lieu des 8 263 du TEP.

Les critères de sélection de ces libellés sont ainsi partagés et uniformes sur le territoire permettant l'utilisation d'une short liste unique pour tous les SSTI, évitant ainsi des biais de saisie.

En effet, il y a un avantage à ce que la liste courte soit la même pour tous les SSTI. Cela crée, certes, une sélection des saisies, et donc un biais de représentation de certains libellés, mais il est le même sur l'ensemble du territoire. Si les short listes n'étaient pas identiques dans chaque SSTI ou dans chaque région, un biais serait créé à la saisie, qui influencerait sur le contenu du dossier et sur les analyses statistiques secondairement réalisées.

Ainsi, une région qui aurait retiré les agents biologiques pathogènes de la short liste verrait une incitation à ne pas les saisir et de fait une sous-représentation du risque biologique, par rapport à une région utilisant une short liste qui ne les aurait pas retirés.

Il est très précieux que ces tables soient installées dans les logiciels quel que soit l'éditeur.

L'option de mise à disposition d'une « ultra short liste », formulée par quelques-uns a été étudiée, mais n'a pas été retenue par le groupe thésaurus, car le constat est fait que l'opérateur qui dispose d'un logiciel lui permettant une recherche dans la short liste, tenant compte de l'historique des occurrences les plus fréquemment requêtées par lui-même, ne ressent pas le besoin d'une diminution du nombre de libellés des short listes actuelles.

La facilité de recherche « du bon terme » en un temps raisonnable et la capacité de saisie précise dépendent, par conséquent, de la qualité de l'implémentation des thésaurus dans les logiciels et du respect des conseils ergonomiques courants. Il est attendu, de ce fait, que les efforts se concentrent vers des demandes d'améliorations ergonomiques des solutions logicielles.

Cependant, l'attention portée à la veille du contenu des thésaurus se poursuit, notamment celle sur le thésaurus des expositions professionnelles, dont la révision a bien avancé, dans le cadre des travaux partenariaux hébergés à l'ANSES sous saisine de la DGT et où Présanse et les SSTI sont très contributeurs. Les demandes des SSTI concernant leurs besoins sont prises en considération et le TEP version 2021 bénéficiera d'une accentuation des libellés et de modifications du nombre de libellés pour lesquels l'attente est réelle depuis 2014, date de la dernière version. Dès que possible, les modifications seront portées à la connaissance de chacun, en courant d'année.

De manière générale, les remarques issues de l'appropriation des Thésaurus par les acteurs de terrain sont très précieuses, et les Services sont ainsi invités à les faire remonter au groupe thésaurus via l'adresse veille-thesaurus@presanse.fr

Les SSTI sont donc, en ce début d'année 2020, invités à demander l'implémentation de la version 2020 des thésaurus harmonisés dans les logiciels, parallèlement de plus en plus facilitateurs de leurs missions, notamment celle de la contribution à la traçabilité. ■